



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 80644

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur le fait que le gouvernement français s'est prononcé en faveur d'une baisse du taux de TVA dans la restauration, ce qui correspond d'ailleurs à une importante promesse du Président de la République dans le cadre de sa campagne électorale. La concrétisation de cette mesure reste cependant tributaire d'un accord au niveau européen. Elle souhaiterait donc qu'elle lui indique si, dans le cadre des négociations auxquelles elle participe, elle considère ce dossier comme prioritaire. Dans l'affirmative, elle souhaiterait connaître le détail des démarches qu'elle a engagées dans ce domaine. - Question transmise à M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.

Texte de la réponse

Le Gouvernement reste fortement mobilisé sur l'objectif de la baisse du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui demeure la voie privilégiée pour parvenir à une relance de l'emploi dans ce secteur. Malgré les signes encourageants qui ont pu être donnés par nos partenaires au cours de ces trois années de négociation et la détermination très forte du Gouvernement de les rallier à sa proposition d'extension du taux réduit de la TVA aux services de la restauration, le dernier conseil des ministres de l'Union européenne qui s'est tenu le 24 janvier dernier n'a pas permis d'obtenir l'accord unanime qui aurait permis l'application de cette mesure dans le respect du droit communautaire. Cela étant, le compromis qui vient d'être obtenu par la Présidence autrichienne entre les vingt-cinq États membres de l'Union prévoit qu'une étude sera confiée à des experts indépendants afin d'évaluer l'impact que pourrait avoir sur le marché intérieur l'application de taux réduits sur les services qui sont rendus localement. Il est important de relever que le cahier des charges de cette étude comporte, à la demande de la France, une mention spéciale sur les services de restauration. Si ce rapport, qui sera remis au Conseil par la Commission avant la fin de l'année 2007, conclut - comme nous l'estimons - que des mesures de ce type n'induisent pas de perturbations dans le bon fonctionnement du marché intérieur, la France disposera d'arguments de poids pour solliciter la poursuite des négociations sur ces nouvelles bases.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80644

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11402

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6483